



CHALONNES-SUR-LOIRE, LE 21.04.2023

**OFFRE D'EMPLOI
CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN" – H/F
CONTRAT DE PROJET**

La Ville de Chalonnes-sur-Loire est une commune ligérienne de 6 700 habitants qui occupe une situation centrale au cœur de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CC.LLA). Elle adhère au programme « Petites Villes de demain » et ambitionne ainsi de mettre en œuvre son projet « Un élan pour Chalonnes » nécessaire à sa revitalisation et à son gain en attractivité.

Dans ce contexte, le recrutement d'un chef de projet (H/F) "Petites Villes de Demain" contractuel, à temps complet est engagé, en CDD jusqu'au 31.03.2026.

*

Située à 25 km d'Angers, sur la ligne TER Angers-Cholet, Chalonnes dispose d'une gare TER facilement accessible en vélo depuis le centre-ville.

*

Rattachée à la Direction générale des services, vous travaillez en étroite collaboration avec le maire et les élus référents, les services et les partenaires associés au projet "Petites Villes de demain", pour améliorer les conditions de vie des habitants et redynamiser le centre-ville. Il s'agit de l'axe politique majeur du mandat 2020-2026, dénommé « Un Elan pour Chalonnes ».

HISTORIQUE DU PROJET DE REVITALISATION DE CHALONNES-SUR-LOIRE

La commune a adhéré au dispositif "Petites Villes de demain" en septembre 2021 et prévoit la signature de la convention-cadre en septembre 2023.

En 2021, le projet « Petites Villes de Demain – Un Elan pour Chalonnes » de Chalonnes-sur-Loire comptait, en particulier, trois grands projets :

- « **Les Confluences** » : reconversion d'une friche commerciale en centre-ville pour répondre à la demande de logements ;
- « **Espace polyvalent et culturel** » : création d'un nouvel équipement culturel visant à remplacer la salle des fêtes, actuellement installée dans le quartier des Halles, objet lui-même d'un projet de réaménagement commercial étudié dans « Chalonnes – Cœur de Vie » ;
- « **Chalonnes – Cœur de Vie** » : réalisation d'un plan guide multithématique sur Chalonnes à l'horizon 2040. Les volets aménagements, habitats et commerciaux ont été centraux dans l'ensemble des réflexions.

L'ensemble de ces réflexions ont été conduites depuis 2020, en partenariat étroit avec la société publique locale d'aménagement ALTER publique, avec laquelle la Ville a signé des mandats d'études qui arrivent à terme en 2023.

MISSIONS

En juin 2022, un premier chef de projet "Petites Villes de demain" a été recruté pour piloter et coordonner les phases d'études de ces projets. Suite à mutation de l'agent en place (Départ en juin

2023), la Ville recherche un nouveau chef de projet pour démarrer la phase opérationnelle du projet de territoire, dans le contexte suivant :

- « **Les Confluences** » : la Ville a retenu l'entreprise BOUYGUES IMMOBILIER pour construire un collectif de 70 logements environ.
 - ➔ Le projet étant entré dans sa phase opérationnelle, suivi par les services de la Ville, la mission du chef de projet sur ce dossier est terminée.
- « **Espace polyvalent et culturel** » : L'année 2022 a été consacrée à la finalisation de l'étude des besoins en vue de la réalisation de la programmation technique.
 - ➔ Il convient désormais de piloter : la finalisation de la programmation technique, les démarches relatives à l'acquisition du terrain envisagé, et la préparation de la phase opérationnelle, moyennant des choix stratégiques sur le montage de l'opération (suivi des travaux en régie ou maîtrise d'ouvrage déléguee, montage financier) ;
 - ➔ Ce dossier est actuellement piloté avec la société ALTER, avec laquelle la Ville a signé une convention de portage foncier sur le site envisagé pour la construction de cet équipement.
 - La mission du chef de projet "Petites Villes de demain" est de poursuivre le pilotage de ce projet politique majeur, et d'accompagner les élus, la direction générale, et les services impliqués pour répondre à un objectif de démarrage des travaux avant la fin du mandat.
- « **Chalonnes – Cœur de Vie** » : L'année 2022 a été consacrée à la réalisation du plan-guide multithématisques qui fondera la politique d'aménagement des années à venir :
 - ➔ Le Plan-guide sera finalisé en juin 2023.
 - Le chef de projet "Petites Villes de demain" envisagera la planification des actions d'un point de vue politique, financier et administratif, en lien avec les élus, la direction générale et les services. Il lancera et suivra les opérations décidées (en régie, en délégation, en concessions d'aménagement, mandats de travaux, maîtrise d'ouvrage déléguee...).
 - ➔ Sur le volet Habitat, la Ville a décidé de lancer, en lien avec la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CC.LLA), une OPAH-RU sur son territoire.
 - En tant que représentant de la commune agissant comme maître d'ouvrage, le chef de projet "Petites Villes de demain" organisera le marché de consultation visant à retenir l'opérateur OPAH-RU jusqu'à l'attribution. Il assurera le suivi de l'opérateur durant toute la durée de l'OPAH-RU et le pilotage financier de l'opération, en lien avec l'élu référent et pilote de l'opération sur la Ville et les partenaires du projet (CC.LLA et le Conseil départemental, délégataire des aides à la pierre de l'ANAH).
 - ➔ Les projets de la Ville font l'objet de fiches actions qui seront annexées dans la convention « Opération de revitalisation de territoire » (ORT), en cours de finalisation, dont la signature est prévue pour Septembre 2023.
 - Il reviendra au Chef de projet "Petites Villes de demain" d'assurer le suivi de cette convention, avec les services de l'Etat, la CC.LLA et l'ensemble des partenaires "Petites Villes de demain". Il lui reviendra également de préparer la mise en œuvre opérationnelle des projets en lien étroit avec le service urbanisme qui conduira la révision du PLU.
 - ➔ En outre, le chef de projet "Petites Villes de demain" assurera globalement :
 - Une veille générale sur les projets innovants ou appels à projets ;
 - L'identification des besoins en ingénierie nécessaires dans les thématiques de la rénovation de l'habitat, des commerces, de la mobilité, de l'aménagement des espaces publics, du tourisme, de la transition écologique, du numérique, ou des démarches participatives ;

- L'identification, la mobilisation et la coordination des expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme "Petites Villes de demain".

Compte-tenu de toutes ces missions, le chef de projet "Petites Villes de demain" est amené à travailler et à faire coopérer plusieurs élus et plusieurs services. Il dispose donc d'une forte capacité à s'organiser, à planifier et réguler les projets, en lien étroit avec le Maire et le DGS avec lesquels il forme le comité de pilotage du projet de revitalisation de Chalonnes-sur-Loire. A ce titre, le chef de projet "Petites Villes de demain" est associé à l'équipe de direction et participe régulièrement aux bureaux municipaux pour accompagner les arbitrages stratégiques de la Ville.

Le projet « Petites Villes de Demain – Un Elan pour Chalonnes » évoluant nécessairement aux différentes étapes opérationnelles, les missions du chef de projet seront amenées à évoluer de même dans les années à venir.

COMPETENCES SOUHAITEES OU EXIGEES

- Diplômes requis : - Diplômé(e) de l'enseignement supérieur Bac+5 : Institut d'études politiques ou formation en développement territorial (aménagement du territoire, architecture et urbanisme, sciences sociales, économiques et humaines, développeur de centre-ville) et/ou expérience professionnelle sur des missions similaires en collectivité territoriale ou sur des postes de direction ou de pilotage de services, en lien avec les élus ;
- Connaissance du cadre réglementaire applicable aux collectivités territoriales ;
- Maîtrise de la gestion de projet et de la conduite d'opération en mode projet ;
- Maîtrise des techniques d'animation, grande aisance relationnelle ;
- Appétence pour le travail avec les élus ;
- Savoir travailler en équipe et de façon transversale ;
- Être force de proposition et animer la réflexion des élus et partenaires ;
- Être force de proposition sur les solutions et actions à mettre en place ;
- Dynamisme, autonomie, esprit d'initiative et d'innovation ;
- Permis B : des déplacements sur le territoire étant à prévoir.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE PRISE DE POSTE :

- **Période de candidature** : du 21 avril au 21 mai 2023 ;
- **Période d'entretiens** : Fin Mai / Début Juin ;
- **Période de recrutement** : dès que possible ;
- **Type de recrutement** : Contractuel (CDD jusqu'au 31.03.2026 / Renouvellement possible en fonction des financements) ;
- **Cadre d'emplois de référence** : Attaché territorial ;
- **Rémunération** : En référence au cadre d'emploi + Régime indemnitaire ;
- **Permis B exigé** ;
- **Télétravail possible** : 1 jour/semaine après 6 mois d'expérience.

CANDIDATURES (lettre + CV + Diplômes) à adresser au plus tard le 21.05.2023 :

Par courrier : Mairie de Chalonnes - Service des Ressources Humaines - Hôtel de Ville - BP 40 088 - 49290 CHALONNES SUR LOIRE.

Ou par mail : rh@chalonnes-sur-loire.fr

*

Informations complémentaires : Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.